

8029/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 avril 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 avril 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: Nomination de Mme Anna Maria SIWIERSKA, membre pour la Pologne, en remplacement de M. Pawel KOSMULSKI, démissionnaire

E 17661

Bruxelles, le 31 mars 2023
(OR. en)

8029/23

SOC 226
EMPL 159
GENDER 35

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: Nomination de M ^{me} Anna Maria SIWIERSKA, membre pour la Pologne, en remplacement de M. Pawel KOSMULSKI, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Pawel KOSMULSKI, membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Pologne).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006¹ prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans. Les membres, ainsi que leurs suppléants, représentent dix- huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
3. Par sa décision du 24 mai 2022, le Conseil a nommé les membres et les suppléants pour la période se terminant le 31 mai 2025.

¹ JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

4. Le gouvernement polonais a présenté, en remplacement du membre démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025:

M^{me} Anna Maria SIWIERSKA
Deputy Director of the Office of the Government Plenipotentiary for Equal Treatment
Ministry of Labour and Social Policy
Nowogrodzka 1/3/5
PL-00-513 Warsaw
Tél: +48 538 117 210
Courriel: anna.siwierska@mriips.gov.pl

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre
du conseil d'administration de l'Institut européen
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes², et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022³, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période se terminant le 31 mai 2025.
- (2) Un siège de membre dudit conseil d'administration dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Pawel KOSMULSKI.
- (3) Le gouvernement polonais a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

³ JO L 147 du 30.5.2022, p. 42.

Article premier

M^{me} Anna Maria SIWIERSKA est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M. Pawel KOSMULSKI pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président
